



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ D'ENTRETIEN, DE GROS
ENTRETIEN ET DE PETITS AMÉNAGEMENTS
DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - LOT 7
METALLERIE, SERRURERIE ET MENUISERIE
METALLIQUE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ S.M.A.I
(SERRURERIE METALLERIE ALARME
INGENIERIE)**

**DÉCISION N° DM-20-183
EN DATE DU 07 AOUT 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-484 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au JOUE, BOAMP et au Profil acheteur de la Ville 30 décembre 2019 relatif au marché d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 24 juin 2020 attribuant le lot n°7 Métallerie, serrurerie et menuiserie métallique à la société S.M.A.I. (Serrurerie Métallerie Alarme Ingénierie), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société S.M.A.I. (Serrurerie Métallerie Alarme Ingénierie), sise 35 boulevard du Général Ferrié – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES - représentée par Monsieur VIGNOL Henri – Gérant, le marché d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux, lot 7 : Métallerie, serrurerie et menuiserie métallique.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, susceptible de varier de la manière suivante :

- Montant minimum annuel : 50 000€ HT (60 000€ TTC)

Les prix applicables sont ceux du bordereau des prix unitaires.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des solidarités et de
l'insertion,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200807-lmc1H7579H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/08/2020
Date de Publication : 07/08/2020